

J'ACCUSE ...! D'ÉMILE ZOLA: MISE EN SCÈNE DU ROMANCIER POUR REDRESSER LE DROIT TORDU

Famahan SAMAKÉ¹

Université Alassane Ouattara

drfsamake@yahoo.co.uk

Résumé : Cet article, intitulé *J'accuse...! d'Émile Zola: mise en scène du romancier pour redresser le droit tordu*, revient sur l'Affaire Dreyfus qui a défrayé la chronique en France à la fin du dix-neuvième siècle. Il s'interroge sur les motivations de Zola, le romancier, à se mettre en scène et en scelle dans cette affaire d'espionnage militaire et qui avait été tranchée par la cour martiale. Comment le romancier a-t-il réussi à bousculer l'État français jusqu'à ce que le droit tordu dans cette affaire fût redressé? Comment la littérature a pu faire évoluer le droit dans un contexte antisémite jusqu'à constituer un héritage culturel de premier plan qui perdure jusqu'au vingt-et-unième siècle ? Par ailleurs, il revisite les moyens énonciatifs qu'il a déployés à cet effet et quelles en furent les répercussions aux plans individuel, politique, militaire, judiciaire et social. Nos investigations se sont fondées sur la méthode historique et l'analyse du contenu pour mieux cerner tous les contours linguistiques et historico-sociaux de *J'Accuse ... !* en nous appuyant sur les travaux extensifs d'Alain Pagès et du professeur Henri Mitterand.

Mots-clés: Accuser, Coupable, Innocent, Justice, Réhabilité, Vérité.

J'ACCUSE ...! BY ÉMILE ZOLA: THE NOVELIST ON STAGE TO BRING ABOUT JUSTICE

Abstract: This paper, entitled *J'accuse ...! by Émile Zola: the novelist on stage to bring about justice* looks back at the Dreyfus Affair, which hit the headlines in France at the end of the nineteenth century. It examines the motivations of Zola, the novelist, in getting involved in that political and judicial quagmire of military espionage, which had been settled in court martial. How did the novelist manage to shake up the French State until the twisted law in this case was straightened out? How was literature able to help the law evolve in such an anti-Semitic context to the point of constituting a major cultural legacy that has endured into the twenty-first century? It also revisits the enunciative means he used to this end in *J'Accuse ...!*, and its repercussions at both individual, political, military, judicial and social levels. Our investigations were based on the historical method and the content analysis, drawing on the extensive works of Alain Pagès and Professor Henri Mitterand, to get a clearer picture of all the linguistic, historical and social contours of the Dreyfus Affair.

¹ Dr Famahan SAMAKÉ est assistant en Roman français au Département de Lettres Modernes à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké. Il est l'auteur de six livres dont quatre en français et deux en anglais.

Key Words: (To) accuse, Guilty, Innocent, Justice, Rehabilitated, Truth.

Introduction

L'article que voici s'intitule *J'Accuse ...! d'Émile Zola: mise en scène du romancier pour redresser le droit tordu*. Il montre comment Zola, romancier naturaliste, a été amené à se mettre en scène, c'est-à-dire à s'immiscer dans l'Affaire Dreyfus, en risquant sa liberté individuelle et en se mettant tout l'État français à dos, ainsi qu'une moitié du peuple français, en vue de défendre un seul homme. Connaissant le dénouement de l'Affaire, et en nous appuyant sur la sémiotique et la sociocritique, notamment sur les travaux d'Henri Mitterand et d'Alain Pagès, nous montrerons par quels mécanismes rhétorique et discursif l'article de presse de Zola a conduit à une réhabilitation pleine et entière du capitaine Dreyfus, même après la mort de l'auteur. Subsidiairement, nous tenterons de répondre aux interrogations suivantes: quel intérêt Zola avait-il à s'exposer à la fois au courroux de la justice et à la vindicte populaire dans un pays majoritairement antisémite? Quelles furent les conséquences d'un tel engagement pour le journaliste-écrivain sur les plans historique et social? Connaissant le tempérament polémiste de Zola, on peut s'attendre à un engagement total et entier de sa part, à une confrontation farouche avec ceux qu'il juge coupables du crime de dissimulation de la vérité et de falsification des preuves et autres pièces à conviction. Dans cet article, nous commencerons par broser à grands traits l'Affaire Dreyfus avant de nous appesantir sur l'engagement citoyen de Zola en faveur du capitaine emprisonné injustement avant d'aborder les répercussions de cet engagement au niveau individuel, puis au niveau politique et juridique.

1. L'affaire Dreyfus dans un état français antisémite

En décembre 1894, le capitaine Dreyfus, jeune officier juif français, est condamné à la déportation à l'Île du Diable, en Guyane. On lui reprochait d'avoir vendu des secrets-défense à l'Allemagne. Le 5 janvier 1895, il est dégradé sans autre forme de procès.

Cependant, en mars 1896, le lieutenant-colonel Picquart, nouveau chef des services de renseignement de l'État-major, découvre l'identité du vrai coupable, le commandant Esterhazy, auteur du « bordereau », principale pièce à conviction ayant noyé le capitaine Dreyfus. Toutefois, ses supérieurs hiérarchiques enterrent cette vérité et mutent le lieutenant-colonel Picquart en

Tunisie. Ce dernier est contraint de garder le silence pour raison d'État tandis qu'un faux document – que l'histoire a reconnu comme le « faux Henry » - est fabriqué de toute pièce pour accabler le capitaine Dreyfus.

En mai 1896, Zola publie dans *le Figaro* l'article « *Pour les juifs* » où il dénonce l'antisémitisme, la barbarie, le fanatisme et la guerre religieuse insidieuse qui se glissent dans le corps social français.

Entre le 25 novembre et le 5 décembre 1897, il publie trois articles dans *le Figaro*, « *M. Scheurer-Kestner* », « *Le Syndicat* » et « *Procès-verbal* » qui essaient de comprendre les tenants et aboutissants de l'Affaire Dreyfus. Peu après, il rompt avec la direction du *Figaro* et publie le 14 décembre, « *Lettre à la jeunesse* » puis « *Lettre à la France* » le 7 janvier 1898, articles dans lesquels il s'adresse à l'opinion publique sur l'affaire qui commence à le passionner.

Les 10 et 11 janvier 1898, Esterhazy est traduit en cour martiale mais il est acquitté dès le 11 janvier après un simulacre de procès. Le coupable est blanchi tandis que l'innocent a été dégradé, chassé de l'armée et exilé sur l'Île du Diable en Guyane.

Dès le 13 janvier, c'est le coup de tonnerre: Zola publie dans *l'Aurore* sa *lettre au président de la République* à laquelle Georges Clémenceau, propriétaire du quotidien, donne le titre « *J'Accuse ...!* ». Le journal est tiré à 300.000 exemplaires au lieu de 20.000 à 30.000, comme d'habitude. Toute la journée, le journal se vend à la criée dans Paris.

Rapidement, Zola est traduit devant la cour d'assises du 7 au 23 février 1898 et il est condamné à trois mille francs d'amende et à un an de prison ferme. Le 18 juillet 1898, cette peine est confirmée en appel et Zola prend la fuite le même jour, pour s'exiler à Londres pendant près d'un an.

Pendant ce temps, des milliers de citoyens du monde, de la Russie aux États-Unis, en passant par toute l'Europe de l'Est et de l'Ouest, envoient des milliers de lettres de soutien à Zola pour louer son courage. On l'exalte pour avoir pris la défense du pauvre capitaine juif injustement emprisonné. Il rentre en France le 4 juin 1899 alors qu'Émile Loubet est président de la République suite à la mort de Félix Faure. Le 19 septembre, Dreyfus est gracié par le président Loubet.

Zola meurt le 5 octobre 1902 et Dreyfus est réhabilité seulement en 1906 lorsque la cour de cassation de Rennes casse le verdict qui le condamnait. Il est réintégré dans l'armée en tant que chef d'escadron tandis que Clémenceau devient président du Conseil des ministres. Picquart, quant à lui, est nommé nouveau ministre de la Guerre.

Le 4 juin 1908, les restes de Zola sont transférés au Panthéon. Certains adversaires acharnés de Zola estiment alors que c'est seulement grâce à *J'accuse ...!* que cet honneur lui fut fait, en dépit de sa piètre œuvre romanesque. Lors de la cérémonie de son transfert au Panthéon, Dreyfus est blessé de deux coups de revolver tirés par le journaliste Grégori du journal *le Gaulois*. Curieusement, ce dernier sera acquitté par la cour d'assises de la Seine malgré le flagrant délit commis en plein jour.

Pendant l'Affaire Dreyfus, la France est divisée en deux camps, les dreyfusards et les antidreyfusards, qui sont tous quasiment antisémites. Les premiers entendent contraindre la justice militaire à réviser le procès du capitaine et à obtenir la reconnaissance officielle de son innocence qui ne fait aucun doute à leurs yeux. Les derniers estiment que l'autorité de la chose jugée doit être respectée, et que d'ailleurs l'honneur de l'armée ne doit guère être bafoué, en aucun cas. Pour eux, l'honneur de la France et le respect de l'État imposent que l'on passe à autre chose d'autant que le « sale juif » qui faisait office de « traître », est puni à la mesure du crime qu'il a commis contre la patrie. Dans une telle ambiance, quelle fut la position de Zola?

2. *J'accuse ...!* : une bombe médiatique est lâchée

Zola avait été instruit des éléments-clés de l'Affaire Dreyfus notamment par le président du Sénat, Scheurer-Kestner et l'avocat Leblois. Il était convaincu de l'innocence du capitaine. Fort de sa renommée de romancier de premier plan, de son aura d'ancien président de la Société des gens de lettres, Zola prend sa plume et produit un article de presse mémorable, au titre inhabituel, *J'accuse ...!* que Clémenceau lui a attribué pour chapeauter le titre original, *Lettre au président de la République*, qui est devenu ainsi le sous-titre. Cette lettre ouverte est devenue une pièce de littérature de la plus haute importance puisqu'elle a conduit à plusieurs adaptations cinématographiques et de séries télévisées sur plus d'un siècle. Son titre était hautement inhabituel, voire inédit, et son introduction était surtout un joyau de la littérature universelle.

2.1. Le titre: « *J'accuse ...!* »

Dans les écoles de journalisme, on enseigne que le titre d'un article de presse est formé d'un groupe nominal averbal et qu'il ne devait ni comprendre de verbe conjugué, ni former une phrase complète. Or, l'article de Zola était tout le contraire: la conjugaison du verbe accuser au présent de

l'indicatif et à la première personne du singulier. Cela dénotait déjà l'engagement personnel et lyrique de l'auteur dans son texte et son contexte: l'Affaire Dreyfus. Le lyrisme de cet engagement était hautement émotif et émotionnel puisque son « *J'Accuse* » était suivi de points de suspension, et qu'il se terminait par un point d'exclamation. Il laissait donc en suspens à la fois son destinataire, M. Faure, président de la République, ainsi que tous les lecteurs potentiels de la lettre ouverte. Non seulement il accusait on ne savait qui, mais il excitait certainement la curiosité de tous ceux qui consultaient la une de *l'Aurore* en ce 13 janvier 1898. Au-delà, il mettait en alerte tous ceux qu'il accusait d'avoir fait du faux dans l'Affaire Dreyfus, et qui se reconnaissaient certainement dans le déni de justice qui l'a caractérisé. Tous ces éléments font de « *J'Accuse ...!* » bien plus qu'un article de presse, certainement un monument de la littérature universelle. Avec ce titre, Zola se positionnait à la fois en véritable magistrat instructeur et en procureur de la République consciencieux, qui avait repris l'enquête sabotée par le lieutenant-colonel du Paty de Clam en vue de faire éclater la vérité. Son acte d'accusation était prêt et serait mis sur la place publique, dans un journal à tirage exceptionnellement gonflé. La vérité devait ainsi quitter les bureaux obscurs de l'État-major où toute sorte de combine, de faux et de déni de justice étaient concoctés pour s'irradier dans le corps social français. Mais le « Je » mis en emphase dans ce titre mettait surtout le romancier en scène, et sur la sellette aussi, puisqu'il assumait ses accusations publiquement, avec tous les risques que cela comportait. « *J'Accuse ...!* » était une bombe médiatique avec une *captatio benevolentiae* qui fit date.

2.2. La *captatio benevolentiae*

Cette *captatio benevolentiae* remplissait hypocritement son objet: attirer la bienveillance de son destinataire, M. Félix Faure, président de la République en 1898, à coups de flatteries grandiloquentes, tout en l'accusant de chapeauter un système judiciaire scélérat, qui « transfigure » les coupables et diabolise des innocents. Le vocabulaire de cette *captatio* se décline comme suit: « Ma gratitude, bienveillant accueil, votre juste gloire, votre étoile si heureuse, sain et sauf, rayonnant, solennel triomphe, Vous avez conquis les cœurs ». Ce vocabulaire flamboyant semble caresser l'égo du président de la République au point où l'on penserait que l'article de presse visait à chanter son dithyrambe.

Mais ce n'était qu'un leurre, pour conduire le destinataire du courrier à lire tout le long développement qui suivrait. Bientôt, le ton devait changer radicalement avec les expressions agressives suivantes, qui accusent directement le président lui-même d'avoir laissé faire: « La plus honteuse; la plus ineffaçable des taches; la souillure; quelle tache de boue sur votre nom; sur votre règne; abominable affaire Dreyfus; soufflet suprême à toute vérité, à toute justice; l'histoire écrira qu'un tel crime social [a été] commis sous votre présidence ». (É. Zola, in *l'Aurore* du 13 janvier 1898, p.1).

Dès l'introduction de son article, Zola se positionne donc en farouche opposant au régime de M. Faure, et, ce faisant, il se met à dos tout l'appareil politique de l'État: le président, la République, l'Élysée, le gouvernement, le ministère de la Guerre et l'armée, qu'on nomme la Grande Muette. C'était une prise de parole publique qui contenait beaucoup de risque pour sa liberté et sa survie même. C'était aussi un acte héroïque, épique même, posé par un citoyen simple, pour défendre la cause d'un autre citoyen en position de faiblesse. Zola se mettait ainsi en scène pour un inconnu, qu'il ne connaît point personnellement. Comme un héros, le romancier est monté en première ligne dans cette guerre juridico-médiatique en prenant sa plume, telle une baïonnette, pour asséner des coups rudes aux ennemis de la vérité et de la justice.

Toutefois, Zola était surtout un romancier, un champion de la fiction. Aussi, met-il en fiction *l'Affaire* pour mieux la faire comprendre à l'opinion nationale et internationale, raison suprême pour laquelle la forme choisie fut la lettre ouverte. Cette ouverture visait uniquement à mettre l'opinion nationale et internationale de son côté, à défaut du destinataire premier.

2.3. La fictionnalisation de l'Affaire Dreyfus ou le romancier à la manœuvre

Elle consistait à mettre en scène le personnage du lieutenant-colonel du Paty de Clam, le magistrat militaire ayant instruit l'affaire et tous les autres personnages et entités impliqués dans la conspiration: les généraux de Boisdeffre, Gonse, Mercier, Billot, Pellieux, le commandant Ravary, les experts en écriture, Belhomme, Varinard et Couard; les bureaux de la guerre et le conseil de guerre.

Selon l'acte d'accusation dressé par le « procureur de la République » auto-proclamé, Zola, le lieutenant-colonel du Paty de Clam a le beau rôle: il est présenté comme étant « l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en

inconscient » avec pour faits d'armes, ceci: « défend[re] son œuvre néfaste » par « les machinations les plus saugrenues et les plus coupables ». Mais chacun des autres protagonistes cités plus haut a son chef d'accusation: « complicité; faiblesse d'esprit; étouffement de preuves; crime de lèse-humanité; crime de lèse-justice; monstrueuse partialité; enquête scélérate; rapports mensongers et frauduleux; campagne de presse abominable pour égarer l'opinion et couvrir leur faute; violation du droit; condamnation d'un innocent; couverture d'une illégalité par ordre; crime juridique d'acquiescement d'un coupable, sciemment ».

La justice militaire s'étant rendue coupable d'autant de crimes et de violations flagrantes du droit, le littérateur et l'intellectuel Zola ne saurait se taire, lui qui prêchait la vérité et la justice comme évangiles naturalistes. Alain Pagès a brillamment rappelé que le vocable intellectuel a été utilisé comme substantif pendant l'Affaire Dreyfus dans son livre *Émile Zola, un intellectuel dans l'Affaire Dreyfus* (A. Pagès, 1991).

Mais Zola n'ayant pas été témoin des faits qu'il relate dans « *J'Accuse ...!* » et, ne connaissant aucun des acteurs incriminés dans son article, les met en scène grâce à ses talents de romancier réaliste-naturaliste. Si cela entache la crédibilité juridique de son acte d'accusation, il n'empêche que cela renforce la lisibilité de son texte littéraire contrairement au récit juridique d'acte d'accusation classique. Et cela augmente le crédit que l'opinion accorde à son texte jugé vraisemblable et convaincant. Il était d'autant plus convaincant que les passions se sont déchaînées dès sa parution le 13 janvier 1898 pour ne plus s'estomper jusqu'à la réhabilitation du capitaine Dreyfus en 1906, soit quatre ans après la mort de l'auteur. Que doit-on retenir cependant de la rhétorique de « *J'Accuse ...!* »?

2.4. La rhétorique de *J'Accuse ...!*

Zola s'implique dans l'Affaire Dreyfus en tant qu'intellectuel, c'est-à-dire sans que ses propres intérêts n'aient guidé son choix, ni parce que le capitaine Dreyfus fût de ses amis, non plus parce qu'il avait le moindre contentieux avec quiconque parmi ceux qu'il accusait. Cette présumée neutralité, il la martèle premièrement dans son article en ces termes éloquents:

Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malveillance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici

n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice (É. Zola, in *L'Aurore* du 13 janvier 1898, p.1).

Pour enfoncer le clou, lors de son procès, Zola se met véritablement en scène en tant que personnage qui descend dans l'arène. Sa gestuelle, son langage corporel, son regard, sa réputation, son honneur et ses mots sont mis à contribution pour s'adresser aux jurés qui avaient le pouvoir de décider de son sort. Il les regarde droit dans les yeux, comme pour aller y dénicher la vérité, et prononce ces mots poignants:

Regardez-moi, messieurs: ai-je mine de vendu, de menteur et de traître? Pourquoi donc agirais-je? Je n'ai derrière moi ni ambition politique, ni passion de sectaire. Je suis un libre écrivain, qui a donné sa vie au travail, qui rentrera demain dans le rang et reprendra sa besogne interrompue (Propos rapportés par A. Pagès, 2003, p. 29).

Zola a agi en intellectuel en faveur du capitaine Dreyfus, au mépris de sa propre sécurité et de sa liberté. Il était pleinement conscient de la possibilité de sa traduction en cour d'assises. Pourtant, cela ne le dissuada point de descendre dans l'arène politico-médiatico-judiciaire, de s'exposer sciemment à des représailles:

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.
[...].

Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour ! (É. Zola, in *L'Aurore* du 13 janvier 1898, p. 1).

C'est donc de manière désintéressée que Zola s'est mis en scène, comme l'avocat de Dreyfus, mais aussi comme le thuriféraire du droit et de la justice. Si sa présence aux avant-postes sur le champ de bataille médiatique, politique et juridique n'était que la résultante de sa « folie » et de son « orgueil » selon les mots dérogatoires utilisés par son confrère Joris-Karl Huysmans (H. Suwala, 2000, p. 257), pour d'autres, c'était plutôt l'expression de son humanisme et son courage téméraire. Zola avait le cuir assez épais pour prendre des coups à la place de son prochain, pour défendre un plus faible que lui tout en mettant sa propre liberté en jeu.

Depuis « *J'accuse ...!* » d'Émile Zola, le combat de l'intellectuel est ainsi désintéressé; c'est un combat sacrificiel engagé pour apporter la lumière à l'opinion publique quel que soit le prix à payer. Là réside sa dimension

épique et prométhéenne comme Zola allait l'expérimenter ainsi qu'il le présentait.

3. Les répercussions de *J'accuse ...!*

Les répercussions de *J'Accuse ...!* furent retentissantes et catastrophiques pour son auteur, mais salutaires pour celui qu'il défendait. Si Dreyfus a fini par être réhabilité, gracié puis innocenté, et réintégré dans l'armée, c'est grâce à Zola et sa prise de parole publique. Mais le procès du romancier en cour d'assises et sa fuite en Angleterre étaient les conséquences immédiates de son engagement citoyen en faveur d'un homme esseulé, à bout de souffle, victime de la machination et de l'acharnement de l'armée et de l'État contre sa modeste personne.

3.1. Les répercussions au plan individuel

Zola a été traîné devant les tribunaux, d'abord devant la cour d'assises de la Seine du 7 au 23 février 1898, puis en appel le 18 juillet 1898 à Versailles. Les deux procès le condamnèrent à un an de prison ferme et à trois mille francs d'amende. Zola dut fuir la France dès le soir du verdict en appel, le 18 juin 1898, soit quarante-trois ans avant l'appel du 18 juin du Général de Gaulle, lui aussi exilé en Angleterre. À en croire Henri Mitterand, Zola ne pensait pas si bien dire lorsqu'il fit lire cette déclaration prophétique devant le jury en appel : « En toute lucidité. Il suffit de relire les derniers mots de sa déclaration au jury, le 21 février 1898 : « Dreyfus est innocent, je le jure. J'y engage ma vie, j'y engage mon honneur ». » (H. Mitterand, 1994, p. 245).

De plus, Zola se fit beaucoup d'ennemis irréductibles avec cette prise de position publique et médiatique. Et qu'on ne s'imagine même pas que le danger venait seulement des politiques ou de l'appareil judiciaire puisque, compte-tenu de l'atmosphère délétère dans le pays, les antidreyfusards s'en prirent violemment à Zola, le traitant d'Italien. Mais en se mettant véritablement en scène, pour ne pas dire en se donnant en spectacle lors de son procès, voici ce qu'il leur répondit, devant le jury, lors de son procès initial en février 1898:

Et qu'ils sont donc bêtes ceux qui m'appellent l'Italien, moi né d'une mère française, élevé par de grands-parents beaucerons, des paysans de cette forte terre, moi qui ai perdu mon père à l'âge de sept ans, qui ne suis allé en Italie qu'à cinquante-quatre ans, et pour documenter un livre. [...] Et, si même je n'étais pas Français, est-ce que les quarante

volumes de langue française que j'ai jetés par millions d'exemplaires dans le monde entier, ne suffiraient pas à faire de moi un Français, utile à la gloire de la France ! (Propos rapportés par A. Pagès, 2003, p.30).

Les critiques Alain Pagès (2003) et Henri Mitterand (1994) laissent entendre en filigrane que *J'Accuse ...!* a sans doute compté pour beaucoup dans les dix-sept échecs de Zola d'entrer à l'Académie française. Les antidreyfusards avaient en effet la rancune tenace, et se sont également opposés avec véhémence – mais en vain – à son admission au Panthéon en 1908.

Par ailleurs, avant sa mort, la cote d'impopularité du romancier était à son paroxysme chez les gens de droite, républicains et militaristes, comme Léon Bloy. Il était l'ennemi juré de la « France », celui qui jetait l'opprobre sur la République française et ses institutions, notamment militaire et judiciaire. Il devint à leurs yeux l'homme à abattre, le traître à la patrie, un vendu. On le nomma même « l'Italien » dans une xénophobie de mauvais aloi, comme nous l'avons déjà souligné plus haut.

Sur le plan purement littéraire, certains esprits bien-pensants estimaient que Zola ne méritait pas de reposer au Panthéon dans la mesure où, à leur goût, son œuvre ne justifiait pas un tel honneur. Ils estimaient que le transfèrement de ses restes au Panthéon était dû uniquement à l'impact médiatique, juridique et politique de son article *J'accuse ...!*

Si Zola a finalement triomphé, à titre posthume, en entrant au Panthéon, il n'en fut pas ainsi de sa volonté obstinée d'entrer à l'Académie française où il fut recalé dix-sept fois comme nous l'avons également mentionné plus haut.

Cependant, au-delà de la personne de Zola, quelles furent donc les répercussions politiques de *J'Accuse ...!*?

3.2. Les répercussions sur le plan politique

Sur le plan politique, le *statu quo* n'était plus une option vu que toute l'opinion nationale avait été informée de l'injustice flagrante dont Alfred Dreyfus avait été victime. L'État avait été forcé de faire quelque chose, pour sauver la face. Le procès du capitaine fut rouvert après sept mois d'enquête et, le 3 juin 1899, la cour de cassation cassa le jugement de 1894 qui avait condamné Dreyfus. Le 5 juin Zola rentra en France. Mais la bataille n'était pas terminée car pour certains, la raison d'État primait sur la justice individuelle tandis que l'honneur de l'armée était un aspect hautement significatif.

Cependant, la tempête médiatique était déjà là et de profonds bouleversements politiques allaient bientôt avoir lieu: le président Félix Faure, adversaire acharné de toute révision du procès Dreyfus, mourut subitement le 16 février 1899 à l'Élysée dans des circonstances très salaces. Émile Loubet accède alors à la présidence de la République et Clémenceau devient président du conseil des ministres. En quelque sorte, en cette année 1899, la classe politique française est largement renouvelée en faveur des Dreyfusards. Le lieutenant-colonel Picquart, celui qui avait découvert la preuve de l'innocence de Dreyfus et celle de la culpabilité du commandant Esterhazy, devient ministre de la Guerre en remplacement du général Billot, qui avait poursuivi Zola pour diffamation de fonctionnaires.

C'est le président Loubet qui casse d'abord le jugement de 1894 puis, le 18 septembre 1899, il gracie tout simplement le capitaine Dreyfus. Toutefois, la joie des dreyfusards sera de courte durée puisque le feuilleton juridique était loin d'être terminé.

3.3. Les répercussions sur le plan juridique

Auparavant, le capitaine Dreyfus avait été traîné devant un nouveau conseil de guerre à Rennes le 7 août 1899 au sortir duquel il fut de nouveau condamné lourdement à dix ans d'emprisonnement:

Dreyfus est de nouveau condamné à dix ans de réclusion criminelle « avec circonstances atténuantes », ce qui représente un nouveau déni de justice : car soit Dreyfus est innocent et, dans ce cas, il doit être acquitté, soit il est coupable, et il ne peut y avoir, alors, de circonstances atténuantes (D. Delmaire, 2019, p. 78).

À l'analyse de tous ces faits, on peut soutenir l'argument selon lequel le droit n'avait jamais été dit dans l'affaire Dreyfus, depuis son éclatement en 1894 jusqu'en 1899. Le commandant Henry, l'auteur du « faux Henry », se suicide le 31 août 1898 dans sa cellule de prison militaire au Fort Mont-Valérien. Pendant tout ce temps, le droit avait subi des contorsions ; il avait été sacrifié sur l'autel d'intérêts politiques particuliers. Ce faisant, les intellectuels du rang d'Émile Zola avaient été estomaqués par l'ampleur de la fourberie dont les hommes de droit s'étaient rendus coupables. Leur conscience leur rendait témoignage de ce qu'il ne fallait pas tomber dans la conspiration du silence face à une justice visiblement scélérate, et qui refusait obstinément de dire le droit.

Zola, tel un héros, a engagé son honneur à défendre le capitaine mordicus, sans jamais voir le dénouement de l'affaire puisque, malheureusement, le 5 octobre 1902, il meurt asphyxié dans sa résidence sise Rue de Bruxelles, en même temps que son épouse, Gabrielle-Alexandrine Meley.

C'est bien plus tard, en 1906, que Dreyfus est enfin réhabilité et réintégré dans l'armée en tant que chef d'escadron. Cependant, l'acquittement et la réhabilitation du capitaine ne furent pas que des heureux en France. Bien au contraire, en 1908, pendant le transfert des cendres de Zola au Panthéon, Dreyfus, qui s'était joint à la foule qui l'y accompagnait, fut victime d'une tentative d'assassinat lorsque le journaliste Grégori, du quotidien le Gaulois, lui tira dessus de deux coups de revolver. Jugé devant les assises de la Seine, ce dernier sera tout simplement acquitté.

3.4. *L'héritage culturel de l'Affaire Dreyfus*

L'Affaire Dreyfus n'est plus qu'un simple procès en cour martiale qui a vu la condamnation du héros éponyme. Bien plus, elle est devenue un héritage culturel français, surtout en ce qui concerne la littérature, la télévision et le cinéma tant elle a fait couler beaucoup d'encre au fil des siècles. Plusieurs auteurs ont en effet écrit des dizaines de livres sur le sujet, ou sur l'article de Zola et ses répercussions, non seulement au vingtième siècle, mais aussi au vingt-et-unième siècle. La filmographie a suivi un chemin parallèle pendant les deux siècles et, à cette heure, il est difficile d'envisager quand l'intérêt pour l'Affaire Dreyfus s'estompera pour de bon.

De plus, elle a été portée à l'écran plusieurs fois, soit comme série télévisée en 1995, soit comme films projetés dans les salles de cinéma. Le premier film sur l'affaire est sans doute celui de 1899, longtemps avant que l'affaire ne connût son épilogue. Il fut suivi d'autres films en 1930 et en 1958, et surtout du remarquable film dramatique de Roman Polanski sorti dans les salles en 2019. D'autres films furent réalisés sur les *side stories* de l'affaire, notamment sur l'arrestation et les aveux du colonel Henri, ou sur le suicide du même colonel, auteur du « Faux Henri ». Mais que faut-il retenir de la mise en scène du romancier Zola dans cette Affaire Dreyfus hautement sensible ?

Conclusion

Cet article a montré qu'Émile Zola, le romancier, s'est invité dans un débat juridique majeur qui a secoué la France de son époque, et qui ne le concernait pas d'emblée. Ce faisant, il a mis son personnage en scène, pour le projeter

de l'avant, comme dans un mélodrame. Il a donné sa version des faits, de manière fictionnelle et romancée, pour porter de graves accusations contre des puissants. La déflagration fut dévastatrice pour sa personne : traîné lui-même devant les assises, il fut condamné ; il prit la fuite et connut l'exil. Les passions nationalistes et antisémites s'étant déchaînées à la suite de son article de presse, *J'accuse ... !*, le capital antipathique que Zola avait acculé dans la foulée l'a sans doute à jamais écarté de l'auguste Académie française où il aspirait siéger. Pour autant, la mise en scène du romancier a servi des causes autres que la sienne propre : le capitaine Dreyfus fut innocenté, libéré de prison et réhabilité ; le droit tordu dans cette affaire a fini par être redressé et justice a été faite parce qu'un intellectuel avait pris sur lui tous les coups que la politique et la justice aux ordres peuvent distribuer à tous ceux qui refusent le statut quo et la loi d'omerta. Comme Zola l'a toujours claironné, il n'existe pas de cloisons étanches entre les différents domaines du savoir humain. La littérature et le droit ont ainsi pu collaborer main dans la main dans l'Affaire Dreyfus pour que le droit fût dit. Et à juste titre, le concept d'intellectuel engagé est né à la suite de cette prise de position de Zola dans cette affaire politico-médiatico-juridique. Les romanciers peuvent donc servir et défendre des causes plus grandes que les leurs en servant la société tout entière, et la postérité aussi.

Références bibliographiques

- COMPAGNON Antoine, 2010, « *Les ennemis de Zola* », dans *Zola au Panthéon. Épilogue de l'affaire Dreyfus*, Pagès, Alain (éd.), Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, pp. 17-31.
- DELMAIRE Danielle, 2019, « *J'accuse* », *Tsafon* [En ligne], 78 | 2019, pp. 193–194, consulté le 14 mars 2025. URL : <http://journals.openedition.org/tsafon/2703> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tsafon.2703>
- DENOËL Charlotte, 2023, *J'accuse... ! d'Émile Zola*, <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000005468/j-accuse-d-emile-zola.html>
- LAVILLE Béatrice, 2010, « *Une esthétique de l'engagement* », dans *Zola au Panthéon. Épilogue de l'affaire Dreyfus*, Pagès, Alain (éd.), Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, pp. 99-109.

- MITTERAND Henri, 1994, *Pourquoi Zola a écrit « J'accuse »* dans *Mensuel* 173, janvier 1994 <https://www.lhistoire.fr/pourquoi-zola-a-%C3%A9crit-%C2%AB-jaccuse-%C2%BB>
- MITTERAND Henri, 1962, *Zola journaliste: de l'affaire Manet à l'affaire Dreyfus*, Paris, Armand Colin.
- MITTERAND Henri, 1990, *Zola. L'histoire et la fiction*, Paris, « Écrivains », Presses Universitaires de France,
- PAGÈS Alain, 1991, *Émile Zola. Un intellectuel dans l'affaire Dreyfus*, Paris, Séguier.
- PAGÈS Alain, 2003, « *La rhétorique de J'accuse... !* », *Spectacles de la parole*, Hélène Millot et Corinne Saminadayar-Perrin (éds.), Saint-Étienne, « Lieux littéraires », Éditions des Cahiers intempestifs, <http://www.item.ens.fr/index.php?id=187352>. (Consulté le 27 mars 2025 à 17h35).
- PÉGUY Charles, 1899, « *Les récentes œuvres de Zola* », *Le Mouvement socialiste* n° 20 et 21 des 1er et 15 novembre 1899, article repris le 4 décembre 1902 dans le numéro des *Cahiers de la Quinzaine* rendant hommage à Zola, *Œuvres complètes en prose*, tome I, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard.
- PELLEGRINI Florence et Université Montpellier 3, 2014, « *Polémique et narration : de J'accuse... ! à Vérité, l'argumentation en marche* », *Fabula / Les colloques, De l'absolu littéraire à la relégation: le poète hors les murs* (dir. Marie Blaise, Sylvie Triaire), URL : <http://www.fabula.org/colloques/document2456.php>, page consultée le 14 March 2025.
- SUWALA Halina, 2000, *Autour de Zola et du naturalisme*, Paris, Champion.
- TESTARD-VAILLANT Philippe, 2019, *Affaire Dreyfus : quand le monde écrivait à Zola*, 22.05.2019, <https://lejournel.cnrs.fr/articles/affaire-dreyfus-quand-le-monde-ecrivait-a-zola>
- ZOLA Émile, 1898, *J'Accuse ... ! Lettre au Président de la République* dans *L'Aurore* du jeudi 13 janvier.